



Proposition d'assurance par chantier de la responsabilité décennale des entrepreneurs en France.

1. Preneur d'assurance

Nom:

Rue: n°:..... bte :

Code postal: Commune:

Téléphone: Fax:

Adresse e-mail:

Site web:

Nom et téléphone d'un correspondant parlant français?

Date de création de l'entreprise N° d'inscription au registre du commerce

Effectif, (y compris le dirigeant, les apprentis et le personnel administratif)

2. Maître d'ouvrage

Nom:

Rue: n°:..... bte :

Code postal: Commune:

Téléphone: Fax:

Adresse e-mail:

3. Objet de l'assurance

3.1 Situation du risque

Rue: n°:..... bte :

Code postal: Commune:

Téléphone: Fax:

Adresse e-mail: Site web:

3.2 Caractéristiques techniques

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle | <input type="checkbox"/> Petit commerce, Restaurant | <input type="checkbox"/> Unité de stockage | <input type="checkbox"/> Caserne, prison |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment collectif d'habitation | <input type="checkbox"/> Grande surface de vente | <input type="checkbox"/> Enseignement | <input type="checkbox"/> Infrastructure de transport |
| <input type="checkbox"/> Foyers, Maisons de retraite | <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole | <input type="checkbox"/> Bâtiment culturel | <input type="checkbox"/> Garage parking station service |
| <input type="checkbox"/> Hôtel | <input type="checkbox"/> Bâtiment industriel | <input type="checkbox"/> Equipement sportif | <input type="checkbox"/> Energie et équipement urbain |
| <input type="checkbox"/> Bureaux | <input type="checkbox"/> Industrie agro alimentaire | <input type="checkbox"/> Edifice de culte | <input type="checkbox"/> Bâtiment médical ou paramédical |

Les travaux correspondent-ils à des travaux neufs sur des parties anciennes d'une construction (existants) appartenant au propriétaire (extension, aménagement, rénovation, réhabilitation) ? Oui Non

Nombre de bâtiments..... Nombre d'étage(s), rez de chaussée compris

Nombre de logements.....Nombre de sous-sol(s)

Risque naturel d'inondation sur le terrain ? Oui Non

Etude de sol ? Oui Non

Si OUI Type d'étude G12* Autre à préciser

**Etape préliminaire, selon la norme française NFP94-500 de décembre 2006*

Contrôle technique ? Oui Non

Si OUI, Nom du contrôleur et type de mission(s)

3.3 Souscription d'un contrat Dommages-Ouvrage par le maître d'ouvrage ? Oui Non

Si OUI, Nom de l'assureur Dommages-Ouvrage, si possible

3.4 Marché

Objet du marché (lot(s))

Marché du preneur d'assurance passé avec Maître d'ouvrage Entreprise

Montant prévisionnel du marché TTC:.....€

Coût total prévisionnel TTC de la construction.....€

Que fait le preneur d'assurance ?

	Oui	Non	Ne sous-traite pas	Donne partiellement en sous-traitance	Donne en totalité en sous-traitance
Maîtrise d'œuvre					
Travaux					

Liste des sous-traitants

Nom et adresse	Lot	Assureur/N° de contrat RCD (le cas échéant)

3.5 Dates prévues

Ouverture du chantier (DOC)*Fin des travaux du preneur d'assurance

**Commencement des travaux par le premier entrepreneur intervenant sur le chantier du maître d'ouvrage*

Début des travaux du preneur d'assuranceRéception de l'ouvrage

3.6 Activités exercées : Renseigner impérativement l'annexe 1 de la présente proposition

4. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU RISQUE

En cas d'absence de contrôle technique, PROTECT SA se réserve la possibilité de faire effectuer, aux frais du preneur d'assurance et aux fins de vérification technique du risque, un suivi de chantier par un expert construction désigné par lui.

Après étude du dossier, PROTECT SA fera connaître au preneur d'assurance sa décision sur le principe d'une vérification de ce chantier, ainsi que son coût.

Le suivi sera assuré sous forme de visites de chantier effectuées à l'achèvement de certaines phases de la construction, la dernière visite devant avoir lieu dès que l'ouvrage est achevé et au plus tard lors de la réception des travaux. La mission du vérificateur est celle d'un simple constatant qui ne se substitue pas au maître d'œuvre ou au contrôleur technique et n'est pas chargé de vous donner des directives à l'entreprise.

Après chaque visite de chantier, l'expert construction établira un rapport de visite dont le proposant sera destinataire et précisant l'étendue du contrôle, les éventuels défauts constatés ainsi que les prestations restant encore à effectuer. Le proposant doit s'engager à prendre en compte les constatations du vérificateur et à justifier auprès de celui-ci des corrections apportées. L'accord du proposant sur l'offre de souscription impliquera l'acceptation de cette vérification et de la prise en charge des frais correspondants.

5. GARANTIES DEMANDEES

Veuillez cocher l'option correspondant à votre choix, Garantie légale obligatoire seulement ou Garanties complètes ?

- GARANTIE LEGALE OBLIGATOIRE couvrant ma responsabilité décennale
- GARANTIES COMPLETES incluant :

- Garantie légale obligatoire couvrant ma responsabilité décennale
- Garantie de Bon Fonctionnement
- Garantie des dommages aux existants par répercussion
- Garantie des dommages immatériels consécutifs

6. DOCUMENTS A FOURNIR

- Plaquette de l'entreprise (si disponible) et organigramme
- Certificat d'inscription au registre du commerce
- Pièces se rapportant au marché de l'entreprise
- Rapport d'étude de sol
- En cas de sous-traitant(s), pièces se rapportant au(x) marché(s) de sous-traitance et, le cas échéant, attestations d'assurance RC Décennale du(des) sous-traitant(s)

7. ENGAGEMENT DU PROPOSANT

Je certifie que le coût total prévisionnel de la construction à laquelle je participe est d'un montant inférieur à 12.000.000,00 €. En cas de dépassement en cours de chantier, je m'engage à demander à PROTECT SA un avenant d'extension de garantie, sous peine d'application de la règle proportionnelle.

8. DROIT FRANCAIS

Le contrat d'assurance de la responsabilité décennale des entrepreneurs en France, par chantier, y compris ses éventuels avenants et annexes, est régi par le droit français.

9. PRISE D'EFFET DES GARANTIES

Les garanties prendront effet le lendemain à midi du jour du paiement de la prime ainsi que, le cas échéant, du devis du vérificateur du risque, seule la date du dernier des virements étant prise en compte.

10. COMMUNICATIONS DES DONNEES

La mise en place et l'exécution du contrat d'assurance selon le droit français seront suivis par le prestataire de PROTECT SA en France. Pour cela, PROTECT mettra à la disposition de ce prestataire les données du preneur d'assurance, du maître d'ouvrage et des contrats.

En application de la loi française du 6-01-1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le preneur d'assurance peut demander à l'Assureur communication et rectification de toute information le concernant, qui figurerait sur tout fichier à usage de l'Assureur, de ses mandataires, des Réassureurs et Organismes professionnels.

En signant la proposition d'assurance, le preneur d'assurance ne s'engage pas à souscrire un contrat d'assurance.

Je déclare sincères et à ma connaissance exactes les déclarations ci-dessus et celles de l'annexe 1 relatives à mes activités. Je certifie qu'elles ne comportent aucune restriction, ni réticences de nature à induire l'Assureur en erreur dans l'appréciation du risque.

Fait à

le

Le preneur d'assurance,

Signature

Cachet de l'entreprise

INTERMEDIAIRE

Nom:

Rue: n°: bte :

Code postal: Commune:

Téléphone: Fax:

Adresse e-mail: